

succession toujours pas régléé au bout de 17mois

Par momolea, le 08/03/2013 à 10:03

Suite au décès de mon conjoint pacsé le 08.10.2011 le Notaire tarde à terminer la succession. Mon conjoint avait un fils a qui revient la succ mais j'ai engagé des frais à son décès. Le Notaire peut il me dire que je n'ai rien à voir dans le traitemeent du dossier? L'impôt sur le revenu 2011 est à régler au 15.03.2013, sachant que le notaire a réccupéré l'argent des comptes, qui doit payer? Ni mon beau fils ni moi n'avons de nouvelles depuis 4 mois alors que nous le relançons. Pouvez vous me dire ce que je suis en droit de faire? Merci

Cordialement.

Par Afterall, le 08/03/2013 à 10:47

Bonjour,

En cas de mécontentement quant au traitement du dossier par ce notaire, et si ses explications ne vous suffisent pas, vous pouvez l'en désaisir et choisir un nouveau notaire.

Par momolea, le 08/03/2013 à 11:10

Et au point de vue des frais, devrai-je payer le premier notaire si j'en change?

Par Afterall, le 08/03/2013 à 11:49

(...) tout travail mérite salaire (...)

Il est probable qu'il vous demande une indemnisation pour le travail effectué.

Le mieux serait de savoir, dans un premier temps, les raisons objectives qui entrainent de tels délais de traitement...